

Le 5 juillet 2015



**OBJET : Votre demande d'accès datée du 19 juin 2015**

---

Monsieur,

En réponse à votre requête du 19 juin par laquelle vous avez fait une demande afin d'obtenir l'information suivante :

- *Les documents en annexe aux états financiers annuels ou mémo permettant de justifier ou d'autoriser les montants affectés annuellement pour les deux dernières années aux dépenses de l'engagement de firme d'enquête privée.*
- *Tout document nous permettant de connaître le nom des firmes privées d'enquête engagées par votre organisme et le montant versé à ces firmes annuellement pour les deux dernières années.*
- *Tout document (contrat et demande de service) nous permettant de connaître la nature du travail exigé et effectué par ces firmes : (filature ; enquête externe ; client-mystère, infiltration ; enquête interne ; enquête de pré-emploi ; enquête de solvabilité et de location de personne).*
- *Tout document nous permettant de connaître le tarif ou par acte exigé par ces différentes firmes d'enquête ainsi que les frais de déplacement ; rédaction de rapport et autres diverses dépenses reliées à ces demandes de service.*
- *Tout document nous permettant de connaître la forme d'engagement de firmes privées : sur appel d'offres ?, sur invitation ?, par référence ?, ou sur un choix discrétionnaire de la part des gestionnaires.*
- *Tout document ou information nous permettant d'identifier le nom du responsable dans votre organisme ou la section ou la division de votre organisme qui s'occupe de la gestion courant de ces enquêtes et de la personne qui confie les mandats aux firmes d'enquête privée.*
- *Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du directeur des ressources humaines ou du gestionnaire principal de votre organisme et celui du coordonnateur de la gestion des dossiers en santé et sécurité au travail.*



Nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons y donner suite qu'en partie, et ce, compte tenu qu'elle a pour objet des documents qui ne sont pas détenus par la Société du Palais des congrès de Montréal (art. 1) et/ou qui font référence à des renseignements fournis par un tiers (art. 23 et 24).

La présente décision vous est transmise conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, et peut faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article 135 de la loi, d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Permettez-moi toutefois de vous informer qu'au cours des deux dernières années, seulement un contrat d'investigation a été offert, soit pour enquête de pré-emploi, il est donc question d'une somme négligeable.

Concernant votre requête à propos de la forme d'engagement, toutes les formes mentionnées pourraient être considérées, selon le mandat qui serait à octroyer.

Les personnes pouvant être appelées à offrir des contrats d'investigation au sein de notre organisation seraient :

- Robert Charron, Chef de service, sécurité et service aux usagers
- Isabelle Guindon, Directrice des ressources humaines

Les coordonnées de la directrice des ressources et du coordonnateur de la gestion des dossiers santé-sécurité sont :

- Isabelle Guindon, Directrice des ressources humaines 514-871-3137
- Chantal Desforges, Conseillère aux ressources humaines 514-871-3165

159, rue Saint-Antoine Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1H2

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice des ressources humaines,

Isabelle Guindon, CRHA